



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 5535

Texte de la question

Mme Arlette Franco attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les demandes des agriculteurs concernant le seuil du passage au bénéfice réel. Ce seuil devrait être rehaussé et serait bénéfique pour l'activité économique dans le monde rural. En effet, compte tenu de l'érosion monétaire, beaucoup d'agriculteurs ont subi depuis trente ans la modification automatique de leur régime fiscal, en passant du bénéfice forfaitaire au bénéfice réel. Le seuil de passage au bénéfice réel est inchangé en monnaie courante depuis 1972. S'il avait été réévalué annuellement compte tenu de l'inflation, ce montant devrait être aujourd'hui de 450 000 euros. Cette évolution s'est traduite par un alourdissement des charges de la comptabilité agricole et par une plus grande complexité de la gestion des exploitations. Elle représente par ailleurs un frein au développement de l'activité agricole, puisque certains agriculteurs en sont venus à limiter volontairement la progression de leur chiffre d'affaires pour ne pas dépasser le seuil fiscal. Cette revalorisation pourrait être envisagée par paliers avec une réévaluation immédiate de 150 000 euros. Aussi elle lui demande quelles peuvent être les solutions pour répondre aux légitimes attentes de la profession.

Texte de la réponse

Il n'est pas envisagé de revoir à la hausse le seuil du forfait agricole. En effet, ce dernier a été conçu pour des activités à faibles revenus, un seuil identique étant d'ailleurs appliqué pour le régime micro-BIC (bénéfices industriels et commerciaux) applicable aux entreprises qui réalisent notamment des livraisons de biens. En outre, le passage à un régime réel ne doit pas être considéré pour une entreprise agricole comme un frein à son développement, mais au contraire comme un moyen d'améliorer sa gestion et sa compétitivité. Cela dit, par le jeu des règles d'arrondi, le seuil précité a bénéficié d'une légère augmentation à l'occasion du passage à l'euro.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Franco](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5535

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5729

Réponse publiée le : 30 octobre 2007, page 6712